

## **COMMUNE D'ARD O I X**

### **CONSEIL MUNICIPAL COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 6 JUILLET 2017 A 20 H**

#### **-RYTHMES SCOLAIRES**

Madame la Maire informe le conseil municipal du souhait du conseil d'école réuni le mardi 4 juillet à 19 h, de revenir à la semaine d'apprentissage de 4 jours comme le permet le décret N° 2017-1108 du 27 juin 2017.

Elle demande l'avis du conseil municipal sur cette possibilité.

Après discussion, le conseil municipal décide à l'unanimité de demander le retour à la semaine de 4 jours sur 8 demi-journées les lundis, mardis, jeudis et vendredis, avec la suppression des activités périscolaires et ce, dès la rentrée 2017.

#### **-ASSAINISSEMENT**

Madame la Maire informe le conseil municipal que la compétence assainissement sera transférée à la communauté d'agglomération ANNONAY RHONE AGGLO au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Elle donne le compte-rendu de la réunion qui s'est tenue le mercredi 28 juin avec le vice-président en charge du dossier.

#### **-VOIRIE**

##### **STATIONNEMENT PLACE DU SOUVENIR**

Le traçage de quatre places de stationnement devant l'ancien abri bus et une devant le salon de coiffure a été effectué.

Madame la Maire informe qu'un arrêté d'interdiction de stationnement en dehors des cases sera pris.

##### **AMENAGEMENT SECURITAIRE DU HAMEAU DE CHAMAS**

Madame la Maire fait un point sur l'avancée du projet et donne la parole au public qui souhaite s'exprimer sur le sujet : Un accident a eu lieu sur le secteur à aménager le samedi 1<sup>er</sup> juillet, et, de fait, rappelle la dangerosité de la traversée du hameau de Chamas.

Sylvie BONNET informe que le dossier est en cours et qu'il faut obtenir les accords de subventions avant de débiter les travaux. Elle se renseignera sur la pose d'un radar pédagogique et ajoute que le département n'est pas favorable à la pose de chicanes.

Antoine GACHES précise que le projet prévoit de déplacer la voie et que cela limitera la vitesse.

#### **-PERSONNEL**

##### **RECRUTEMENT DEUX EMPLOIS EN CUI CAE DANS LES ECOLES**

Le conseil municipal autorise Madame le Maire à recruter deux personnes en CUI-CAE pour intervenir dans les deux écoles à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017, à raison de 24 heures à l'école publique et 26 heures à l'école privée.

#### **-DIVERS**

##### **CANTINE**

Le fonctionnement de la cantine avec utilisation d'une partie de la salle des anciens est optimal. Le fournisseur de repas change et devient la Truffolie de Saint Alban d'Ay.

Il est proposé le remboursement de l'achat de tickets de cantine à l'association d'un montant de 271 €. Le conseil municipal accepte de rembourser à l'association l'achat de tickets de cantine pour un montant de 271 €.

#### MUR ESCALADE

Une association est intéressée pour créer une via ferrata sur la commune d'ARDOIX.

C'est un projet qui sera présenté lors de la réunion du conseil municipal du 14 septembre 2017.

#### ILLUMINATIONS DE NOEL

Un achat a été réalisé pour un montant de 1.445,76 € TTC.

Un virement de crédits est nécessaire afin d'équilibrer cette dépense.

#### SORTIE DU VAL D'AY

Un courrier a été envoyé au Préfet proposant une répartition de l'actif.